

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 11 août 2021, a adopté l'ordonnance suivante, en vertu de l'article 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) :

Ordonnance adoptée dans le cadre de l'ouverture de la Biosphère – Accès gratuit (9)

Cette ordonnance accorde l'accès gratuit à la Biosphère les 13, 14 et 15 août 2021.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 12 août 2021

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat